



Aurignac, le 25 août 2009

OBJET : Réunion du Conseil Communautaire.

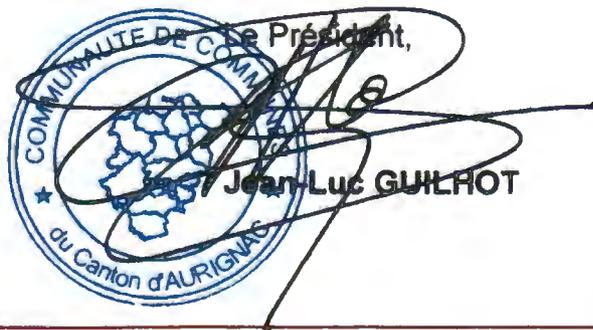
Madame, Monsieur,

Je vous informe que le Conseil Communautaire se réunira le **1^{er} septembre prochain, à 20 h 30**, à la CCCA.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 11 juin 2009.
- Service Local de l'Habitat : délibérations approbation CA 2008 et BP 2009,
- Portage de repas : délibérations vente thermorettes et camion,
- Piscine : • Travaux : délibération pour demande de subvention au Conseil Général,
• Délibération pour convention avec les communes extérieures,
• Délibération pour location logement attenant aux services techniques,
- Constitution de la commission intercommunale d'accessibilité : délibération pour la modification de l'intérêt communautaire,
- Micro-crèche : • Modification statutaire pour prise de compétence « petite enfance »,
• Délibération autorisant la demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales,
• Délibération autorisant la signature d'une convention avec l'OPDHLM,
- Décision Modificative pour l'achat de colonne (tri sélectif),
- Délibération pour frais de déplacements.
- Subvention à l'Amicale du personnel : délibération,
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Jean-Luc GUILHOT

PROCES VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 1^{er} SEPTEMBRE 2009

Etaient présents :

Alan : Jean-Luc GUILHOT
Progreso DELGADO
Ludovic BOURGOIS
Jean-Luc SOUDAIS

Aulon : Michel FITTE
Marie-Luce GASPIN

Aurignac : Pierre MARQUOIS
Jean-Michel LOSEGO
Claude SOULA
Daniel BERNADETS
Nicole CISTAC
Nicole SAMOUEILLAN

Bachas : Marcel BERGES
Thierry VIGNEAUX

Benque : Jean-Claude LASSERRE
Arnaud LANDEMAINE

Boussan : Patrick BOUBE

Bouzin : Olivier BOYER
Jean-Luc CAYUELA (délégué suppléant représentant Alain
PASSAMENT)

Cassagnabère-
Tournas : Bernard DISCORS
Jean-Pierre JOUFFREAU
Joël MARIBON-FERRET
Danielle LUTHRINGER

Cazeneuve-
Montaut : Josiane TESSER

Robert BLANC

Eoux : Pas de représentant

Esparron : André MASSARIN
Jean-Claude LAJOUS

Latoue : Jacques FERAUT
Pierre BOSC
Christian SAUX

Montoulieu
Saint-Bernard : Camille SORS
Annie MALLET (déléguée suppléante représentant Jean-Pierre
JACQUEMART)

Peyrissas : Didier FRECHOU

Peyrouzet : Philippe LAGRANGE

Saint-André : Jean de GALARD
Eliane RAULET

Saint-Elix Séglan : Danielle ADER
Jean-Michel SUSPENE

Samouillan : Pas de représentant

Terrebasse : Francis DIGNAT

Etaient excusés (non représentés) :

Aulon : Georges BRANGE
Roger FAURE

Aurignac : François ESQUERRE
Jean-Marc VIGUIE
Bernard DREHER

Eoux : Monique REY

Latoue : Serge LABEDA

Samouillan : Michel CHRETIEN

Terrebasse : Thomas FAURE

Etaient absents:

Aurignac : Jean-Pierre VALLIERE
Boussan : Marie-Jo LABAT
Eoux : Didier BARTHE
Peyrissas : Marilyne VINSONNEAU
Peyrouzet : Michel SIGU
Samouillan : Jean MAURUC

Présents : 39
Absents excusés : 9
Absents non excusés : 6
TOTAL : 54

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

Josiane TESSER est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 11 juin est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant l'achat de masques en vue d'une éventuelle pandémie grippale.
L'autorisation lui est accordée.

Service Local de l'Habitat :

Monsieur le Président explique la mission du SLH, qui s'est substitué au PACTARIM. Une Entente a été créée entre les différentes intercommunalités du Comminges pour répondre à la question du logement.

Chaque année, l'Assemblée des communautés de communes composant l'Entente doit approuver le compte administratif de l'année passée et le budget de l'année en cours et les faire approuver par chaque collectivité adhérente.

La participation financière est fonction du nombre d'habitants.

La Communauté de Communes Nébouzan-Rivière-Verdun avait déjà lancé une opération avant la création de l'Entente et, par conséquent, dispose de son propre financement ; ses élus ont toutefois souhaité participer *a minima*, par solidarité envers les autres collectivités.

La Communauté de Communes des 3 Vallées connaît la situation inverse : ayant monté une OPAH depuis la création de l'Entente, le salarié de l'Entente suit plus particulièrement cette opération, d'où la participation plus élevée de cette collectivité.

La participation des intercommunalités s'élève à 89 082,27 € pour l'année 2008 (dont 4 816,61 € pour la CCCA) et à 95 000 € (dont 5 369,78 € pour la CCCA) pour le budget 2009.

Le CA 2008 et le budget 2009 sont approuvés à l'unanimité.

Portage de repas :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que des délibérations sont nécessaires pour la vente des thermorettes et du camion. Un prix de 45 € l'unité est proposé pour les premières, de 8 000 € pour le second.

Les délibérations sont approuvées à l'unanimité.

Piscine :

- Travaux :

Monsieur le Président explique que des travaux ont été réalisés à la piscine intercommunale, pour un total de 6 810,80 € HT. Il s'agit de délibérer pour entériner ce montant et solliciter la subvention du Conseil Général (le Président a annoncé par erreur un montant de 4 056,18 € HT).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Convention communes extérieures pour l'utilisation de la piscine par les scolaires :

Certaines communes hors canton souhaitent utiliser la piscine au mois de juin pour les scolaires. Cela ne pose pas de problème, à partir du moment où il reste des créneaux disponibles une fois les plannings de toutes les communes du canton établis.

Toutefois, il est nécessaire de délibérer afin d'autoriser Monsieur le Président à fixer le coût horaire de la location du bassin et à signer une convention avec la collectivité intéressée.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- Location logement gardien services techniques :

Le logement situé derrière les services techniques pourrait être loué au maître nageur adjoint, les mois de juillet et d'août et en tant que logement d'appoint, pour dépanner une personne traversant momentanément une situation difficile, le reste de l'année. Un montant de 150 € mensuels semblerait approprié.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Commission intercommunale d'accessibilité :

Monsieur le Président explique que les mises aux normes concernant l'accessibilité des personnes handicapées devront être réalisées d'ici 2015.

Patrick BOUBE souligne que le principal avantage à la création d'une telle commission est de commencer à réaliser un inventaire (trottoirs, voirie...).

[Didier Frechou arrive à 21 h 00].

Monsieur le Président explique que la création de cette commission nécessite une modification de l'intérêt communautaire, dans sa partie « aménagement de l'espace communautaire ».

Cette commission se compose statutairement d'un collège représentant les élus, d'un collège représentant les personnes handicapées et d'un collège représentant les associations d'usagers.

Pierre BOSC demande s'il serait toujours nécessaire de créer cette commission dans l'hypothèse où l'on s'adresserait à un cabinet privé.

Monsieur le Président répond par l'affirmative.

Patrick BOUBE précise que la commission n'aura qu'un rôle de diagnostic ; il sera par ailleurs normalement possible de se faire assister par les services de la DDE (ATESAT).

Monsieur le Président demande, à ce sujet, que l'Assemblée l'autorise à signer une convention avec les services de la DDE, s'ils acceptaient cette mission.

Il demande ensuite l'autorisation de modifier l'intérêt communautaire pour la création d'une commission intercommunale d'accessibilité.

Les deux délibérations sont approuvées à l'unanimité.

Micro-crèche :

Suite aux avancées du groupe de travail « petite enfance », le dossier a été entièrement monté et transmis aux instances décisionnelles.

Les agréments de la DDASS et de la CAF ont été obtenus et l'on attend une aide totale de 80 %.

Aujourd'hui, le dossier de demande de subvention doit être retourné à la CAF.

L'Assemblée doit autoriser Monsieur le Président à faire cette demande de subvention auprès de la CAF et à modifier les statuts pour que la CCCA prenne la compétence « petite enfance », ce qui est obligatoire pour la création d'une micro-crèche.

Claude SOULA s'inquiète de savoir si cela ne pas, au final, pénaliser les assistantes maternelles du canton.

Nicole CISTAC lui répond que la micro-crèche permettra aux parents d'avoir le choix entre deux modes de garde, lesquels devront être complémentaires et non concurrents.

Jean de GALARD demande si la prise de compétence « petite enfance » par la CCCA ne pénaliserait pas les financements des CLAE.

Monsieur le Président lui répond que ceci n'est, pour l'instant, pas d'actualité (pas de restriction particulière de la CAF).

Pierre MARQUOIS souhaite vivement qu'après la réalisation de la micro-crèche, le relais d'assistantes maternelles soit finalisé.

Monsieur le Président précise qu'il faut également délibérer pour établir une convention avec l'OPDHLM, propriétaire, pour l'utilisation des locaux de la MARPA.

Les délibérations pour la prise de compétence petite enfance, l'autorisation de demander la subvention à la CAF et la convention avec l'OPDHLM sont adoptées à l'unanimité.

Décision modificative :

Une DM est nécessaire d'un montant de 3 000 €, pour palier à l'achat d'une colonne pour le tri sélectif.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Frais de déplacement ADCF :

Monsieur le Président explique à l'Assemblée qu'il a été désigné au conseil d'orientation de l'ADCF pour représenter les EPCI de moins de 5000 habitants. A ce titre, il effectue plusieurs déplacements qui sont déjà intégrés au chapitre 6532 (frais de mission) du budget.

Toutefois, à la demande du Trésor Public, une délibération spécifique pour les déplacements dans le cadre de l'ADCF est requise.

[Marie-Luce GASPIN arrive à 21 h 25].

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Subvention Amicale du Personnel :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que, suite à une consultation de l'ensemble des agents, l'adhésion au CNAS a été abandonnée au profit d'une gestion directe des aides par l'Amicale. La prise en charge de la mutuelle reste, quant à elle, inchangée.

La cotisation de chaque commune a été réévalué à hauteur de 1 % du chapitre 012 du compte administratif de l'année N – 1.

Pour 2009, les 4/12^{ème} seront pris en compte (mois de septembre à décembre).

Il convient donc d'annuler la délibération du 11 juin 2009 et de prendre celle affirmant le nouveau principe de subvention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Groupement de commandes pour l'achat de masques :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la Préfecture a transmis des instructions assez strictes en cas de pandémie grippale, notamment la rédaction d'un Plan de Continuité de l'Activité (qui a été réalisé et transmis), mais aussi l'achat de masques.

Il est proposé de faire réaliser cet achat par la CCCA pour l'ensemble des communes du canton afin de bénéficier d'un meilleur tarif.

Une délibération est nécessaire pour que la CCCA puisse refacturer les communes. Monsieur le Président préconise l'achat de 2000 masques.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président informe l'Assemblée de la réunion qui s'est tenue lundi 31 août en présence de Mme VIACROZE du CDG 31 concernant l'élaboration du Registre Unique Santé et Sécurité au Travail.

Les communes qui ne sont pas adhérentes au service « prévention » du CGD doivent y adhérer. La marche à suivre leur sera communiquée prochainement.

Monsieur le Président annonce aux maires présents que le Président de l'OTCA, Henri de LASSUS, va les solliciter en vue d'intervenir dans les conseils municipaux pour expliquer la politique de l'Office.

Jean de GALARD s'exprime sur la réforme de la TP annoncée par le gouvernement et s'interroge sur ce que sera le système de compensation.

Monsieur le Président informe qu'il y a eu des évolutions sur le sujet, notamment par la création d'une commission composée de députés et de sénateurs.

En fait, la TP serait intégralement compensée sur la valeur du foncier bâti et sur la valeur ajoutée. L'inquiétude des élus venait surtout du fait qu'ils craignaient que ce soit une compensation de l'Etat et non une recette de la collectivité qui, elle, sera toujours pérenne.

Jean- de GALARD ajoute qu'il ne faut surtout pas dissocier les entreprises du territoire.

Patrick BOUBE informe les communes de l'urgence d'adhérer (pour celles qui ne l'ont pas déjà fait) à un syndicat afin de déléguer la compétence « assainissement ». Il propose une réunion à Montoulieu vendredi prochain avec les responsables du Syndicat Mixte Départemental de l'eau et de l'assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25
